

Le capitaine Thomas Allison.

PAGE 6 Au bas de la page, après les mots : — *du 5ème régiment*, — ajouter : — d'infanterie, beau-père de Philippe-Joseph-Aubert de Gaspé, notre concitoyen, auteur des *Anciens Canadiens*.

Pierre-Florent Baillairgé et *Le Canadien*.

PAGE 7 En haut de la page, après la 4ème ligne, — ajouter : — Si P.-F. Baillairgé ne suivit pas, alors, en prison, son ami et compagnon de classe, le juge Pierre Bédard et les autres prisonniers politiques, il ne le dut qu'à la protection d'un ami de la famille, un M. Young, je crois, magistrat d'alors.

Quant à la publication de la pièce de vers dans le *Canadien*, ce fait nous a été rapporté par Jean-J. Girouard, notaire, ex-membre du parlement ; mais d'après la lettre qui suit, en réponse à une autre que j'écrivais dernièrement à ce sujet, au bibliothécaire-assistant du parlement, à Ottawa, il paraît que la pièce de vers, qui était une chanson, n'avait pas été insérée dans le journal, mais avait été publiée sur une feuille à part.

Voici la lettre : —

Ottawa, 22 janvier 1892.

Cher Monsieur Baillairgé,

En réponse à la vôtre du 21 courant, je puis vous dire que la dite chanson ne se trouve point dans le *Canadien*, mais voici ce que je trouve dans le numéro du 14 mars 1810 : —

“ Il a paru une chanson dont nous ignorons l'auteur et à laquelle les propriétaires de ce papier n'ont eu aucune part, et où sont ces vers : —

*Quand oserez-vous donc chasser,
Peuple, cette canaille
Que le gouverneur veut payer,
A même notre taille ? etc.*

Nous sommes sincèrement fâchés que des expressions semblables soient sorties de quelque endroit que ce soit.”

Huit jours après, le *Canadien* était supprimé. La chanson n'en était pas seule la cause

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

L.-P. SYLVAIN.

à M G.-F. Baillairgé,
Joliette.